



Rupture d'un contrat d'engagement militaire pour sncf

Par **crayon33**, le **13/05/2011** à **19:58**

Bonjour,
je suis militaire et il me reste environ 2 ans et demi avant la fin de mon contrat. Je souhaiterais tenter les concours sncf mais si je réussis est-ce que je peux rompre mon contrat d'engagement et si oui, ai-je un préavis à donner?

Par **mimi493**, le **13/05/2011** à **21:03**

Un contrat militaire n'est pas un contrat comme les autres. Vous devez avoir l'autorisation de l'armée de partir sinon, c'est une désertion. Commencez par aller voir votre supérieur hiérarchique